

# SYNTHÈSE

demandée par la commission de la culture et de l'éducation (CULT)



## Europe créative:

### Vers la nouvelle génération du programme

#### Contenu

Europe créative est un programme unique en Europe, adapté aux besoins des secteurs de la culture et de la création. Il s'agit du principal programme contribuant aux objectifs de la politique culturelle de l'Union européenne. Le programme cible les bonnes priorités, mais son budget modeste ne lui permet pas d'avoir une incidence significative. Le rapport contient des recommandations pour un prochain programme plus ambitieux, reflétant la richesse de la diversité culturelle européenne.

Les initiatives culturelles constituent désormais l'un des principaux acteurs du changement dans la société. Les investissements culturels et les professionnels de la culture jouent sur l'attrait des lieux (villes), le développement économique, l'état d'esprit et le moral du grand public, ainsi que sur la cohésion sociale, l'esprit d'entreprise et le bien-être. Les secteurs de la culture et de la création jouent également un rôle économique important, en générant plus de 12 millions d'emplois à temps plein (soit 7,5 % de la main d'œuvre de l'Union) et 509 milliards d'euros de valeur ajoutée au produit intérieur brut (PIB) de l'Union.<sup>1</sup>

Les multiples incidences de la culture sur la société et l'économie européennes sont de plus en plus reprises dans les documents stratégiques de l'Union. C'est ce que traduit le nouvel agenda européen de la culture, et Europe créative est le principal instrument de l'Union visant à satisfaire ces objectifs ambitieux. Le document vise à présenter une analyse du programme Europe créative, y compris de ses objectifs, de sa structure, des aspects relatifs à la prise de décision et des incidences de sa mise en œuvre.

Le programme Europe créative définit les bons objectifs et instruments stratégiques des chaînes de valeur afin de trouver des solutions aux lacunes des secteurs de la culture et de la création, et pour les aider à tirer davantage profit du marché unique. Les actions d'Europe créative qui soutiennent la diffusion des travaux de l'Union et l'élargissement du

<sup>1</sup> Rapport d'initiative de 2016 du Parlement européen sur une politique communautaire cohérente pour les secteurs de la culture et de la création, réalisé par MM. Christian Ehler et Luigi Morgano (2016/2072(INI)).

public dans les secteurs de la culture et de l'audiovisuel contribuent à l'objectif européen de promotion de la diversité culturelle en Europe.

L'Union doit encore toutefois valoriser ses ressources culturelles extraordinaires. Europe créative demeure un petit programme de l'Union. Son budget est trop limité par rapport à l'importance et à la contribution des secteurs de la culture et de la création dans l'économie et la société de l'Union. Les attentes exprimées sont démesurées pour un budget de 1,46 milliard d'euros (sur 7 ans) dont les actions sont réparties entre 27 pays pour respecter l'équilibre géographique.

Nos principales conclusions sont les suivantes:

- Europe créative est un programme que l'on peut qualifier de populaire étant donné le nombre de candidatures et le très faible taux de réussite (en particulier pour le sous-programme «Culture»). Cet engouement traduit la volonté réelle des artistes et des professionnels de la culture de s'engager à l'échelle européenne et de transformer le marché unique en un espace d'expression de la créativité qui valorise l'imagination et les échanges culturels.
- Europe créative tente de surmonter les obstacles auxquels les opérateurs culturels font face pour profiter du marché unique tandis qu'ils opèrent sur différents marchés linguistiques et culturels.
- Europe créative est un excellent moyen de mettre en réseau les secteurs de la culture et de la création, en particulier les professionnels de l'audiovisuel, et de les aider à saisir les enjeux européens.
- Europe créative souhaite développer une stratégie internationale, mais doit encore se doter des ressources financières et humaines nécessaires à la concrétisation de cette ambition.

Europe créative devra s'adapter aux nouvelles réalités liées aux aspects suivants:

- l'évolution des modèles de consommation culturelle (en particulier parmi les jeunes);
- le rôle des villes et des autorités locales dans le soutien aux investissements culturels dans le cadre de stratégies de développement social et économique;
- le rôle des secteurs de la culture et de la création dans le développement de nouvelles formes de pratiques professionnelles (plus collaboratives, ancrées au niveau local et intersectorielles);
- le pouvoir des plateformes numériques (Netflix, Google, Amazon, Tencent, Apple, Facebook) qui influenceront les modèles commerciaux, le financement et la distribution de «contenu»;
- le désir et l'intérêt des pays tiers d'établir des liens avec les secteurs de la culture et de la création de l'Union dans le cadre d'échanges commerciaux, diplomatiques et culturels.

Le débat sur le nouveau programme Europe créative est l'occasion d'instiller dans le projet européen des valeurs et objectifs autres à des fins statistiques et productives. L'art et la culture sont essentiels à la réalisation des objectifs qui concilient création de richesse et viabilité, et transcendent les contraintes purement économiques ou utilitaires.

Nous sommes entrés dans une période d'immenses enjeux économiques, sociaux, technologiques et environnementaux. Grâce à l'adoption d'une politique véritablement

ambitieuse pour la créativité associant art et culture, nous pourrions relever bon nombre de ces enjeux.

Les mécanismes de soutien existants doivent être adaptés afin d'encourager des pratiques viables et collaboratives, comme l'expérimentation et les activités multidisciplinaires associant des compétences technologiques, artistiques et commerciales. C'est pourquoi nous souhaitons formuler des recommandations pour que le programme Europe créative connaisse un bel avenir et soit doté des ressources et des instruments adaptés pour atteindre ses objectifs:

| Objectif   | Recommandations stratégiques  |
|--|---|
| <p><b>Un programme Europe créative ambitieux et très médiatisé</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter de façon significative le budget du programme Europe créative pour la période 2021-2027, conformément à l'appel lancé par 70 organisations des secteurs de la culture et de la création.<sup>2</sup></li> <li>- Développer des synergies avec d'autres programmes de l'Union (Fonds structurels, développement et coopération dans le cadre du programme COSME, programmes sociaux et éducatifs) pour garantir l'intégration de l'agenda culturel dans d'autres domaines d'action, concernant non seulement les priorités mais aussi les lignes de financement affectées.</li> <li>- Améliorer la coordination ou repenser la gestion du programme par deux directions générales (DG Éducation, jeunesse, sport et culture (EAC) et DG Réseaux de communication, contenu et technologies (CNECT)). Il est important d'accorder à la politique culturelle une plus grande dimension politique dans les institutions de l'Union afin d'éviter sa marginalisation au sein de l'organisation de l'Union.</li> <li>- Stimuler la visibilité du programme Europe créative en créant un comité consultatif composé d'illustres personnalités du monde des arts, des institutions culturelles, d'importants investisseurs et d'entreprises créatives.</li> <li>- Le programme a évolué favorablement entre 2014 et 2018 et s'est bien adapté aux nouveaux besoins du secteur. Le nouveau programme vise à trouver un équilibre entre souplesse et débats démocratiques sur de nouvelles priorités politiques.</li> <li>- Le prochain règlement relatif à Europe créative devrait fixer un cadre juridique clair pour atteindre cet équilibre et, en particulier, prévoir dans quels cas il serait possible de recourir à des actes délégués pour adapter le programme aux nouvelles priorités politiques.</li> </ul> |

<sup>2</sup> Lettre ouverte à la Commission européenne. *Boosting the EU culture budget – A call from Europe's cultural & creative sectors*. Bruxelles, le 9 avril 2018.  
[http://impalamusic.org/sites/default/files/pictures/attachedfiles/Boosting%20the%20EU%20culture%20budget%20-%20A%20call%20from%20Europe%27s%20cultural%20%26%20creative%20sectors\\_0.pdf](http://impalamusic.org/sites/default/files/pictures/attachedfiles/Boosting%20the%20EU%20culture%20budget%20-%20A%20call%20from%20Europe%27s%20cultural%20%26%20creative%20sectors_0.pdf)

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Développer le programme et favoriser l'expérimentation</b></p>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les initiatives à grande échelle visant à promouvoir les collaborations intersectorielles afin d'innover (innovation technologique, sociale et économique).</li> <li>- Encourager le label («Avec le soutien d'Europe créative») des «meilleures» initiatives pour contribuer à leur viabilité (qu'elles reçoivent ou non des fonds supplémentaires).</li> <li>- Attirer d'importants bailleurs de fonds privés pour investir dans le label d'Europe créative et, en particulier, les prix remis par l'Union afin de leur conférer une dimension internationale.</li> <li>- Appuyer les initiatives d'organismes publics nationaux ou d'institutions culturelles qui œuvrent ensemble à l'organisation de manifestations ou au lancement de projets paneuropéens populaires de grande ampleur (par exemple, le projet de plusieurs instituts cinématographiques nationaux de développer un portail de service de vidéo à la demande sur le cinéma à des fins d'éducation aux médias).</li> </ul> |
| <p><b>Renforcer la dimension internationale d'Europe créative</b></p>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rétablir une composante internationale claire dans le cadre d'Europe créative (semblable à MEDIA Mundus).</li> <li>- Associer les représentants des secteurs de la culture et de la création aux missions commerciales (protocole sur la coopération culturelle signé entre l'Union européenne et la Corée) menées par les unités d'Europe créative des DG EAC et CNECT.</li> <li>- Veiller à ce que des programmes d'assistance technique avec les pays voisins, notamment les Balkans, intègrent la dimension culturelle, conformément aux objectifs d'Europe créative (ou affecter les fonds de ces programmes par l'intermédiaire d'Europe créative).</li> <li>- Soutenir la mise en œuvre d'un groupe d'experts de la culture afin de conseiller les pays tiers sur les politiques culturelles.</li> </ul>   |
| <p><b>Mieux mesurer les répercussions sociales et culturelles d'Europe créative</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un observatoire culturel chargé de la collecte des données faisant défaut aux offices statistiques nationaux et à EUROSTAT pour mieux mesurer l'apport économique, commercial et social des secteurs de la culture et de la création.</li> <li>- Créer un ensemble d'indicateurs clairs pour mesurer l'incidence des politiques sur la diversité culturelle, la formation et l'élargissement du public.</li> </ul>  |
| <p><b>Renforcer l'incidence d'Europe créative sur l'innovation sociale</b></p>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager et soutenir les réseaux d'innovateurs sociaux, offrir des connexions aux réseaux, organisations et professionnels de la culture, en particulier lorsqu'ils œuvrent sur des thèmes clés de l'agenda social, à savoir les jeunes, les compétences, la migration, les personnes âgées, entre autres.</li> <li>- Remettre un prix parrainé pour la créativité sociale, afin de mieux faire connaître et de promouvoir les bonnes pratiques.</li> <li>- Créer un «corps créatif» – une base de données transnationale de professionnels de la création dotés de compétences et d'aptitudes leur permettant de travailler dans des domaines particuliers de l'innovation sociale.</li> </ul>   |

## Autres informations

Le présent document est disponible sur internet sous forme résumée, avec possibilité de télécharger le texte complet à l'adresse suivante: <http://bit.ly/2JD2y60>

Pour en savoir plus sur les recherches du département thématique pour la commission CULT: <https://research4committees.blog/cult/>



**Clause de non-responsabilité et droits d'auteur** Les opinions exprimées dans le présent document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen. La reproduction et la traduction sont autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source, information préalable du Parlement européen et transmission d'un exemplaire à celui-ci. © Union européenne, 2018.

Directrice de recherche: M<sup>me</sup> Katarzyna ISKRA

Assistante éditoriale: M<sup>me</sup> Lyna PÄRT

Contact: [Poldep-cohesion@ep.europa.eu](mailto:Poldep-cohesion@ep.europa.eu)

Ce document est disponible sur internet à l'adresse suivante: <http://www.europarl.europa.eu/committees/fr/supporting-analyses-search.html>

IP/B/CULT/IC/2017-084

Version imprimée    ISBN 978-92-846-3113-1 | doi:10.2861/079399 | QA-01-18-620-EN-C  
PDF                    ISBN 978-92-846-3114-8 | doi:10.2861/709669 | QA-01-18-620-EN-N